

## Suis-Je Admissible?

Pour être admissible, le demandeur doit avoir sa résidence principale au Canada. L'aéronef assuré par Marsh doit être un aéronef privé de loisir utilisé à des fins de commerce privé et de loisir seulement. L'aéronef ne doit pas accueillir plus de sept (7) sièges passagers (à l'exclusion du siège du pilote), et il peut s'agir d'un aéronef certifié, construit par un amateur ou entretenu par le propriétaire. Le pilote doit détenir un permis de pilote d'aéronef ou un permis de catégorie supérieure.

Pour soumettre une demande ou en savoir davantage au sujet de ce programme (incluant une description complète des garanties et de l'information sur les aéronefs admissibles), visitez le site [www.marshwings.ca](http://www.marshwings.ca).

Pour communiquer avec votre représentant local du programme d'assurances aériennes de Marsh, allez à [www.marshwings.ca](http://www.marshwings.ca) et cliquez sur « Contactez-nous ».

## MARSH JLT SPECIALTY

GROUPE D'EXPERTISE INDUSTRIE DE L'AVIATION

## Programme d'assurances aériennes de Marsh

Marsh est une des Sociétés Marsh & McLennan, tout comme Guy Carpenter, Mercer et Oliver Wyman. Le présent document n'est pas destiné à servir de conseil concernant toute situation particulière, et l'on ne doit pas agir sur le fondement de ce document pour cette raison. Les renseignements figurant aux présentes sont fondés sur des sources que nous jugeons fiables, mais nous ne formulons aucune déclaration ou garantie quant à leur exactitude. Marsh n'a aucune obligation de mettre à jour le présent document et n'assume à votre égard ou à l'égard de tout tiers aucune responsabilité qui découlerait de cette publication et de toute question mentionnée aux présentes.

Copyright © 2014 – Marsh Canada Limitée  
et ses permittants. Tous droits réservés.  
[www.marsh.ca](http://www.marsh.ca) | [www.marsh.com](http://www.marsh.com)

431290161 (C140122KB) : 07-07-2014



Consciente que tous les membres de la communauté aérienne n'ont pas les mêmes besoins en assurance, Marsh a tiré parti de notre expertise aérienne spécialisée pour élaborer un programme d'assurances en ligne complet afin d'aider les pilotes et les propriétaires d'aéronefs de loisir à trouver la solution d'assurance la mieux adaptée à leurs besoins.

- Le Plan Ailes d'or est un programme d'assurances avec service offrant une assurance tous risques de la coque en vol et au sol qui suit l'aéronef, plutôt que le pilote.
- Le Plan Ailes d'argent est un programme d'assurances en ligne autogéré offrant une assurance responsabilité civile qui suit le pilote, plutôt que l'aéronef, et une garantie tous risques de la coque au sol (immobile).

Le programme d'assurances aériennes de Marsh offre un processus d'adhésion en ligne rapide, facile et intuitif qui vous permet d'obtenir une proposition de prix, de payer la prime et de fournir les documents d'assurance en quelques minutes à l'adresse [www.MarshWings.ca](http://www.MarshWings.ca).



### Garanties Ailes D'or

**Garantie or A** — Assurance tous risques de la coque en vol et au sol qui s'applique aux dommages matériels, que l'aéronef soit en mouvement ou non. Le montant de garantie disponible peut atteindre une valeur de coque de 1 500 000 \$ pour un aéronef à voilure fixe ou un hélicoptère.

**Garantie or B** — Assurance tous dommages confondus de la responsabilité civile pour lésions corporelles (passagers compris) ou dommages matériels. Cette garantie s'applique à tout sinistre mettant en cause un aéronef occasionnant des lésions corporelles (incluant les blessures corporelles occasionnées aux passagers) ou des dommages matériels à autrui, et elle est assujettie à une limite de garantie unique. Montant de garantie disponible : jusqu'à 10 000 000 \$.

**Garantie or C** — Assurance de la responsabilité civile pour lésions corporelles (passagers non compris) et dommages matériels. Cette garantie s'applique à tout sinistre mettant en cause un aéronef occasionnant des lésions corporelles ou des dommages matériels à autrui. La garantie ne s'applique pas aux lésions corporelles occasionnées aux passagers. Montant de garantie disponible : jusqu'à 10 000 000 \$.

### Garanties Ailes D'argent

**Garantie Argent A** — Assurance tous dommages confondus de la responsabilité civile pour lésions corporelles (passagers compris) et dommages matériels. Cette garantie s'applique à tout sinistre mettant en cause un aéronef occasionnant des lésions corporelles (incluant les blessures corporelles occasionnées aux passagers) ou des dommages matériels à autrui, et elle est assujettie à une limite de garantie unique. Montant de garantie disponible : jusqu'à 3 000 000 \$.

**Garantie Argent B** — Assurance de la responsabilité civile pour lésions corporelles (passagers non compris) et dommages matériels. Cette garantie s'applique à tout sinistre mettant en cause un aéronef occasionnant des lésions corporelles ou des dommages matériels à autrui. La garantie ne s'applique pas aux lésions corporelles occasionnées aux passagers. Montant de garantie disponible : jusqu'à 3 000 000 \$.

**Garantie Argent C** — L'assurance tous risques de la coque au sol (immobile) couvre les risques de pertes ou de dommages matériels occasionnés à votre aéronef (à voilure fixe ou tournante) pendant qu'il est au sol ou amarré et immobile, ou pendant qu'il est transporté par un autre véhicule. La garantie ne couvre pas les pertes et les dommages occasionnés à l'aéronef lorsqu'il est propulsé par ses propres moteurs, ou par l'élan créé par ses moteurs. Le montant de garantie disponible peut atteindre une valeur de la coque convenue de 700 000 \$.